

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la modification des statuts de la CCCE ;
- de participer aux dépenses des travaux de restauration de l'amont du Weihergraben dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été réalisée par le SIVU de la Boler pour un montant de 4 753,80 € ;
- d'accepter le versement de Orange de 114,22 € se rapportant au trop payé pour la location du standard téléphonique ;
- d'attribuer des bons d'achats pour les maisons fleuries et illuminées ;
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage avec MATEC (salle du presbytère), le montant total de l'étude est estimé à 9 120 € TTC ;
- de valider les tarifs droits de place et de stationnement suivants à compter du 1er août 2017 :
 - * commerces ambulants de restauration. Forfait mensuel pour une présence hebdomadaire : 25 € par mois
 - * cirque, parcs structures gonflables, animations foraines : 30€/jour (eau comprise) +0,20€/kWh pour l'électricité
 - * camion de vente (outillage, meubles) : 30€/jour (eau comprise) +0,20kWh pour l'électricité
 - * marché : 0,70€ le mètre linéaire.